

**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**23 JUIN 2014**

*Présidence: Claude HENNEQUIN, Maire*

*Présents: Mr DUVAL Mme DUTHEIL ,Mr POTET Mme ALLORENT-BRIONNE, Mrs LELIEVRE HELAINE Mmes PETIT VILLAIN Mrs LEJEUNE EVE Mme SAVARY et Mr LESAULNIER*

*Absents excusés: Mrs LANGEARD et DECOMBE*

*Secrétaire de séance: Mr Aurélien POTET*

**DEMATERIALIZATION TOTALE DES ECHANGES ENTRE LA MAIRIE ET LA TRESORERIE**

Dans le cadre du passage au PES V2 (protocole d'échanges standard version 2) obligatoire cette année, le Conseil Municipal accepte la dématérialisation totale des échanges entre la mairie et la trésorerie et la signature électronique : le remplacement du photocopieur s'impose donc et l'acquisition d'un scanner, prise en charge par la CBC est programmée.

**TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE**

***-Prolongation de délai:***

Compte tenu des travaux complémentaires engendrés par la découverte de matériaux amiantés ou revêtus de peinture au plomb, le délai contractuel du chantier ne peut pas être respecté. Par conséquent, le Conseil Municipal accorde une prolongation de délai de 8 semaines aux entreprises soit une fin de travaux prévue pour le 16 Septembre 2014.

***-Demande Bureau Véritas:***

Le Maire donne lecture du courrier de Bureau Véritas ,chargé de la mission de contrôle technique, demandant des honoraires complémentaires suite à la prolongation de délai. Considérant que Bureau Véritas n'est pas intervenu pendant la période où les travaux ont été bloqués, il n'est pas donné suite à cette demande.

***-Devis ERDF***

Le Maire fait part au Conseil Municipal des 2 devis ERDF concernant le raccordement de la mairie et du futur logement au- dessus. Le montant s'élève respectivement à 1319,15€ TTC et 1062,00€ TTC.

***-Devis mur cimetière***

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise EUROVIA concernant la réfection du mur entre la mairie et le cimetière.

Le montant étant trop élevé, le Conseil Municipal décide de retirer ces travaux du marché.

**DELEGATIONS CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

A la demande de la Sous-Préfecture, le Conseil Municipal apporte quelques rectifications à la délibération du 18 avril 2014 établissant la liste des délégations attribuées au Maire.

**REVISION LOYER LOGEMENT ECOLE**

Le Conseil Municipal fixe le montant mensuel du loyer du logement de l'école occupé par Mr LELIEVRE et Mme LHULLIER à 388€ à compter du 01 Juillet 2014.

**SAG ESPOIR CANTONAL**

Mmes Colette DUTHEIL et Françoise PETIT sont désignées référentes de le Commune pour le SAG.

## **COMPTE-RENDUS**

Claude DUVAL fait un compte-rendu de la rencontre avec Mme LECALVEZ représentant le Cabinet STRATORIAL FINANCES ayant pour objet l'évaluation des charges transférées à la CBC. Il fait également un compte-rendu de la réunion de la commission des sports et de la voirie . Dominique EVE fait un compte-rendu de la réunion de la commission communication: Un bulletin communal annuel est maintenu et la mise en place d'un site internet sur la commune est en cours.

***La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 28 Juillet 2014 à 20H30.***